

Sensibilisation à la réponse aux situations d'urgence aéroportuaires

Référence réglementaire : Règlement (UE) n°139/2014, point ADR.OPS.B.005 "Plan d'urgence de l'aérodrome" & IATA Airport Handling Manual (AHM) 1110, section 11.2.6 GEN06 "Emergency Response Basic Awareness", en lien avec l'AHM 620 "Emergency and Crisis Management at the Airport"



Personnels concernés

Formation destinée à l'ensemble de la communauté aéroportuaire, afin de connaître les principes du Plan d'Urgence d'Aérodrome (PUA) et d'adopter les bons réflexes en cas de situation d'urgence.



Prérequis

Bonne compréhension de la langue française



Durée de la formation

2 heures de formation théorique (hors évaluation final)



Délai d'accès

La formation est accessible immédiatement après commande



Modalités d'évaluation

Un test final de 20 questions avec un score requis de 80%



Équipement obligatoire

Un ordinateur avec une connexion internet stable



Accessibilité

Formation accessible aux personnes en situation de handicap

Programme

- ✓ Situer le Plan d'Urgence d'Aérodrome (PUA) et maîtriser le vocabulaire de base de la réponse aux urgences
- ✓ Identifier les principaux types de situations d'urgence, leurs phases et l'existence de niveaux d'alerte
- ✓ Comprendre le rôle des organisations impliquées : exploitant, compagnies, assistants en escale, secours, sûreté, autorités
- ✓ Connaître les responsabilités générales des acteurs lors d'un accident, incident ou événement majeur, dont le principe des « 4 C »
- ✓ Identifier les installations et moyens de coordination de la réponse d'urgence
- ✓ Comprendre le rôle du Centre Local de Contrôle des Incidents (CLCI) dans la coordination opérationnelle
- ✓ Adopter les bons réflexes d'assistance aux personnes et de communication empathique (y compris vis-à-vis des médias et des réseaux sociaux)
- ✓ Comprendre les principes de rétablissement et de continuité d'activité pour le retour à la normale

